

NOTICE OF CONDITIONAL APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Industry
for:

AVIS D'APPROBATION CONDITIONNELLE

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de
l'Industrie pour:

TYPE OF DEVICE

Electronic Permanent
Vehicle Scale Weighing Element

TYPE D'APPAREIL

Récepteur de charge d'une balance électronique,
permanente pour véhicule

APPLICANT

REQUÉRANT

Soudure Denis Ranger Inc.
1482, Rang 3
Ste-Justine de Newton, Québec
JOP 1T0

FABRICANT

Soudure Denis Ranger Inc.
1482, Rang 3
Ste-Justine de Newton, Québec
JOP 1T0

MANUFACTURER

MODEL(S)/MODÈLE(S)

RATING/ CLASSEMENT

BRHT

100 000 kg

Accuracy Class / Classe de précision: IIIHD

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the *Weights and Measures Regulations*. The following is a summary of the principal features only.

SUMMARY DESCRIPTION:

CATEGORY

The device is an electronic permanent vehicle scale weighing element that when interfaced to an approved and compatible weight indicator forms a weighing machine.

DESCRIPTION

This device can be installed in a pit or pitless. The weighbridge is assembled from three modules that are fabricated in lengths of 10' and 35' by a width of 12'. Four load cells are installed at the end of each 35' module and 4 load cells straddle the centre section at the junction of the 35' and the 10' section. The middle 10' module is bolted between the two end modules to bring the total length of the device to 80'.

The module decks are fabricated in steel covered with concrete.

End modules are fitted with bumper bolts to restrict longitudinal movement. Load cell chair mounting restricts excessive lateral movements.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du *Règlement sur les poids et mesures*. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

CATÉGORIE

Il s'agit d'un élément récepteur de charge d'une balance électronique, permanente pour véhicule qui, lorsqu'il est relié à un indicateur pondéral approuvé et compatible, constitue un ensemble de pesage.

DESCRIPTION

L'appareil peut être installé de différentes façons c'est-à-dire: dans une fosse ou sans fosse. Le châssis récepteur de charge se compose de trois sections modulaires de 12 pi de large sur des longueurs de 10 pi. et 35 pi. Quatre cellules de charge sont installées aux extrémités des sections de 35 pi et quatre cellules sont installées aux joints de raccordement de la section centrale chevauchant les sections de 35 pi. et de 10 pi. La section de 10 pi. est boulonnée entre les deux sections d'extrémité pour donner une longueur totale de 80 pi.

Les tabliers des modules sont fabriqués en acier recouvert de béton.

Les modules d'extrémités sont munis de boulons de butée qui restreignent les déplacements longitudinaux. La selle d'assise de la cellule de pesage limite les déplacements latéraux.

The double ended centre loaded shear beam load cells have a capacity ranging from 25 000 lb to 125 000 lb. The load cell mounts utilize a chair configuration for transferring the load from the platform to the load cell through a single link arrangement. All eight load cells for a given installation are of the same capacity.

Les cellules de pesage d'une capacité de 25 000 lb à 125 000 lb sont à charge centrale et de type de cisaillement à double extrémité soutenues à chaque extrémité. Les cellules de pesage sont montées dans une selle d'assise qui assure le transfert de la charge de la plate-forme à la cellule de pesage au moyen d'un seul anneau de liaison. Les huit cellules de pesage d'une même installation sont de capacité identique.

SEALING

The load cell signal cables end in a junction box, which can be sealed with wire and a seal.

SCELLAGE

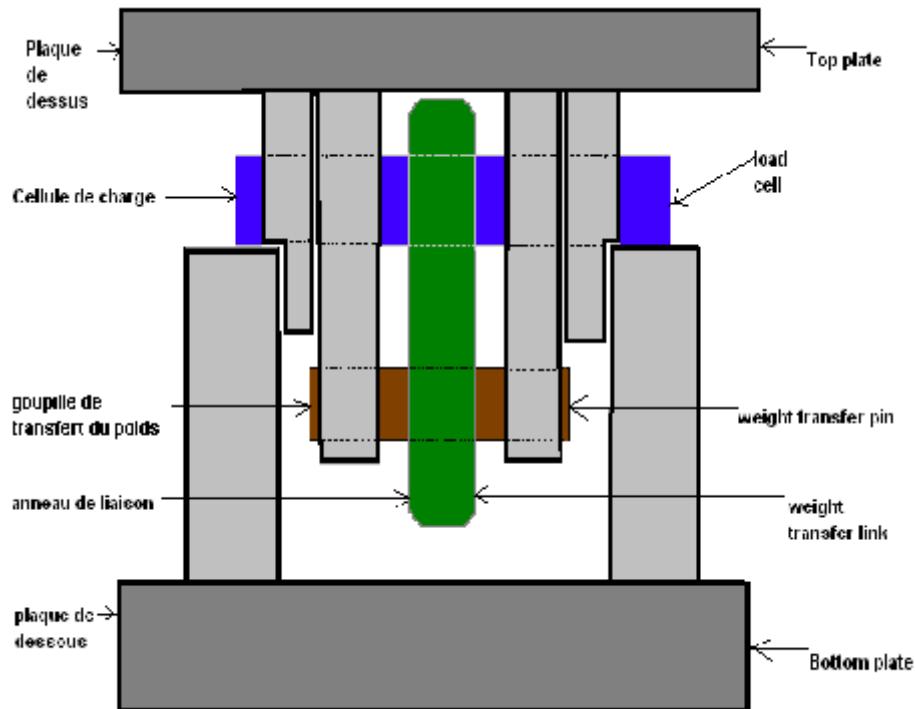
Les câbles des cellules de pesage aboutissent à une boîte de jonction pouvant être scellée à l'aide d'un fil et d'un sceau.

EVALUATED BY

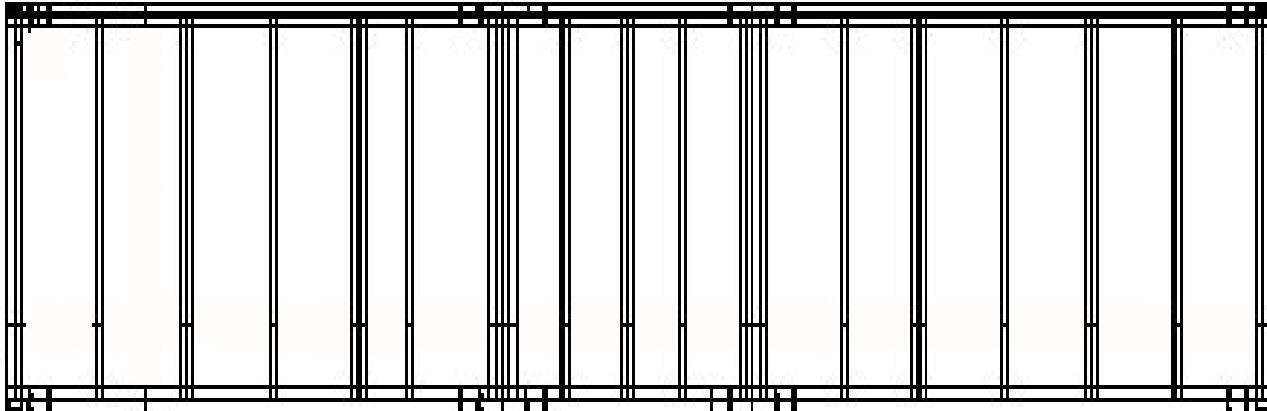
Jean Lemay
Approval and Calibration Technologist
Tel: (613) 948-7279

ÉVALUÉ PAR

Jean Lemay
Technologue en approbation et étalonnage
Tel: (613) 948-7279



Load cell mounting chair / Selle d'assise des cellules de charge

**Weighbridge structure / Structure du pont bascule****APPROVAL:**

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the *Weights and Measures Act*. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(2) of the said Act.

The marking, installation and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the *Weights and Measures Act*. Requirements relating to marking are set forth in sections 49 to 54 of the Specifications Relating to Non-Automatic Weighing Devices. Installation and use requirements are set forth in sections 55 to 67 of the Specifications Relating to Non-Automatic Weighing Devices. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local office of Measurement Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareil(s) identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la *Loi sur les poids et mesures*, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(2) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation, et l'utilisation commerciale des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la *Loi sur les poids et mesures*. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 49 à 54 des normes applicables aux appareils de pesage à fonctionnement non automatique. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans les articles 55 à 67 des normes applicables aux appareils de pesage à fonctionnement non automatique. En plus de cette approbation, une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Mesures Canada.

TERMS AND CONDITIONS:

All devices installed under the authority of this approval shall be modified as may be necessary to meet applicable regulations and specifications.

Prior to selling any device of the type(s) identified herein, the seller shall make known to the buyer in writing the following information:

- (1) that final approval is contingent on the results of inspections carried out on devices in service being satisfactory, and
- (2) that any non-compliance with regulations and specifications that govern approval will be corrected by the applicant.

The Vice-President, Engineering and Approval Laboratory Services of Measurement Canada in Ottawa shall be notified in writing prior to installation of each device sold, leased or otherwise disposed of for use in trade. The total number of devices installed shall not exceed fifty.

Unless its extension is authorized in writing by the undersigned, this approval shall expire two years from the date of issue.

Original signed by:

Nathalie Dupuis-Désormeaux,
B.A.Sc. (Mechanical Engineering), M.Sc. (Mathematics)
Senior Engineer - Gravimetry
Engineering and Laboratory Services Directorate

TERMES ET CONDITIONS:

Tout appareil installé en vertu de cette approbation doit être modifié comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences du Règlement et des prescriptions applicables.

Avant de vendre tout appareil du(des) type(s) identifié(s) ci-dessus, le vendeur doit fournir à l'acheteur par écrit les renseignements suivants:

- (1) que l'approbation finale ne sera accordée que sous réserve de résultats satisfaisants obtenus lors d'inspections en service, et
- (2) que toute dérogation au Règlement et aux prescriptions régissant l'approbation sera corrigée par le requérant.

Le vice-président, Direction de l'ingénierie et des services de laboratoire, Mesures Canada, à Ottawa, doit être avisé par écrit, à l'avance de l'installation de chaque appareil vendu, loué ou cédé de toutes autres façons pour l'installation dans le commerce. Le nombre total d'appareils installés ne doit pas dépasser cinquante.

La présente approbation expire deux ans après la date d'émission à moins que la prolongation soit autorisée par écrit par la soussignée.

Copie authentique signée par :

Nathalie Dupuis-Désormeaux,
B.Sc.A. (Génie mécanique), M.Sc. (Mathématiques)
Ingénierie principale - Gravimétrie
Direction de l'ingénierie et des services de laboratoire

Date: **2006-02-01**

Web Site Address / Adresse du site Internet:
<http://mc.ic.gc.ca>

